



Vocabulaire : Avortement, Loi, Médicamenteuse, Chirurgicale, Consultation, Anonymat.



Notions clés :

**Mon corps, mon choix,
notre droit**

Avortement : la loi Veil a 40 ans

● **I.V.G.** : Interruption Volontaire de Grossesse, aussi appelé **avortement**.

● En France le délai légal pour pratiquer une **IVG** dépend de la méthode employée :

- ☞ **MÉDICAMENTEUSE** (prise de 2 médicaments) : jusqu'à la fin de la **5e semaine de grossesse**, soit 7 semaines après le début des dernières règles. Si l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse est pratiquée dans un établissement de santé, ce délai peut s'étendre à 7 semaines de grossesse (9 semaines après le début des dernières règles). **Elle se réalise soit en établissement de santé soit chez soi.**
- ☞ **CHIRURGICALE** (par aspiration) : jusqu'à la fin de la **12e semaine de grossesse**, soit avant la fin de la quatorzième semaine après le début des dernières règles (14 semaines d'aménorrhée). Elle se réalise dans un **établissement de santé.**

● La **loi** (article L.2212-1 du Code de la santé publique) permet à toute femme enceinte qui s'estime placée dans une situation de détresse de demander à un médecin l'interruption de sa grossesse, qu'elle soit **majeure ou mineure. Seule la femme concernée peut en faire la demande.**

Simone Veil, défendant la loi en faveur de l'avortement à l'assemblée, le 26 Novembre 1974



COMMENT FAIRE ?

1) Consultation d'information.

Entretien avec un médecin ou une sage femme, remise de la documentation.

2) Remise du consentement.

Confirmation par la patiente de sa demande d'IVG par écrit.

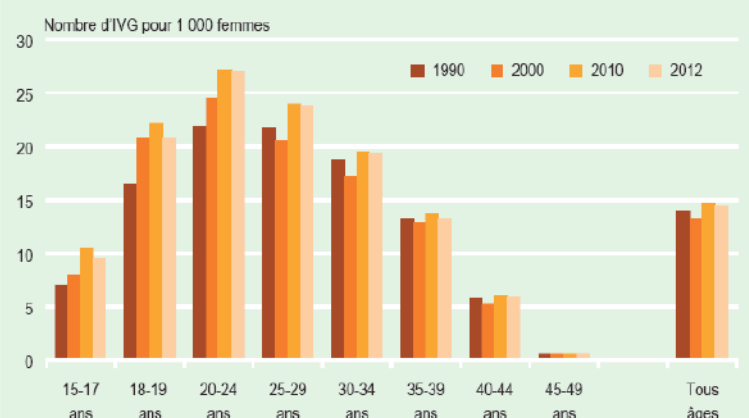
3) Choix de la méthode employée.

Médicamenteuse ou chirurgicale.

4) Consultation de contrôle.

OBLIGATOIRE, pour s'assurer de la réussite de l'intervention, et de l'absence de complications.

Évolution du taux de recours selon l'âge



Champ - France métropolitaine.

Sources - DREES (SAE), CNAM-TS (SNIIRAM : nombre de forfaits médicaments remboursés, au régime général et selon la date de liquidation avant 2010, tous régimes selon la date de soin depuis 2010) ; INSEE (ELP).

L'**Anonymat** est garanti pour toutes les **jeunes femmes mineures** qui le demandent.